

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Sous-Comité juridique

Transcription non éditée

653^{ème} séance

Jeudi 11 avril 2001, à 15 heures

Vienne

Président: M. V. Kopal (République tchèque)

La séance est ouverte à 15 heures.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, le Sous-Comité juridique reprend ses délibérations. Je déclare ouverte la six cent cinquante-troisième séance du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Propositions au COPUOS concernant de nouveaux points à prendre en considération par le Sous-Comité juridique au cours de sa 41^{ème} session (point 10 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames, Messieurs les délégués, je vous propose maintenant de continuer et j'espère de pouvoir clore notre examen du point 10, « Propositions au COPUOS concernant de nouveaux points à prendre en considération par le Sous-Comité juridique au cours de sa 41^{ème} session ».

Y a-t-il une délégation qui souhaite intervenir au titre de ce point dans ce contexte plus formel de la plénière du Sous-Comité, puisque dans un contexte officieux il y a déjà eu un échange de vues ? Mais maintenant, n'oublions pas, nous en sommes dans le contexte formel et j'aimerais prendre connaissance de vos interventions éventuelles de nouveaux points que vous souhaitez soumettre. Le représentant des États-Unis d'Amérique a la parole.

M. S. MATHIAS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. À ce stade, Monsieur le Président, je voudrais tout simplement et pour la première fois en plénière, faire une proposition au nom des États-Unis qui est que le Sous-Comité examine également la question de la publicité dans l'espace. Il s'agirait de débattre des aspects juridiques de ce problème, tenant compte des travaux effectués par les organisations scientifiques compétentes y compris le Sous-Comité scientifique et technique, cela au cours de la prochaine session. Et nous proposons que le Sous-Comité juridique invite également les organisations internationales compétentes pour soumettre des rapports ou des exposés en la matière. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT Je vous remercie beaucoup, Monsieur le représentant des États-Unis d'Amérique, d'avoir proposé ce nouveau point. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaiteraient prendre la parole au titre de ce point ? Le représentant de la Grèce a la parole.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, comme vous avez déjà vu devant vous, il y a une feuille sur laquelle nous avons formulé d'une manière plus ou moins formelle les trois propositions de la Grèce concernant, *primo*, l'amendement du point 4 de l'ordre du jour et dans le texte anglais sont soulignées l'adjonction des nouveaux termes de la phrase, pour qui je vous donne une explication sur les termes *an application* sont substitués par *an evaluation of the*

Dans sa résolution 50/27 du 6 décembre 1995, l'Assemblée générale s'est félicitée de ce que le Sous-Comité juridique avait revu ses besoins en matière de comptes rendus de séance et qu'à compter de sa trente-sixième session les comptes rendus analytiques seraient remplacés par des transcriptions non éditées. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0708, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.

implementation processus, etc. [interprétation de l'anglais] : Pour moi, c'est quelque chose de plus pratique, on comprend mieux ce que l'on veut dire par le terme application. En fait, rien ne change quant au fond de la question 4 de l'ordre du jour. Ce qui est nouveau c'est le réexamen du statut et ensuite les principes et autres résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies. C'est ce que l'on veut dire par « Dispositions relatives au droit de l'espace ». *[l'orateur poursuit en français]* : L'établissement du groupe de travail concernant ce même point de l'ordre du jour, *[interprétation de l'anglais]* : il est tout à fait évident, ce que l'on veut dire, il s'agit du point 4 amendé.

[l'orateur poursuit en français] : La troisième proposition qui est en quelque sorte la répétition de ce que l'on a abordé en 1995 ou 1996, puis nous l'avons à plusieurs reprises répété, c'est l'introduction dans le nouveau point d'ordre du jour, de la transformation en traité des deux principes concernant la télévision directe et la télédétection par satellite. Voilà, Monsieur le Président, les précisions que je voulais donner. Je vous en remercie.

Le PRÉSIDENT : Je vous remercie, Monsieur le distingué représentant de la Grèce, de l'introduction de votre proposition dans une nouvelle édition. *[interprétation de l'anglais]* : Je donne maintenant la parole à Monsieur le représentant du Maroc.

M. A. SAADI (Maroc) : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, seulement un point de clarification que je voudrais poser au Professeur Cassapoglou. Qu'advierait-il de son ancienne proposition ? Tous les éléments de l'ancienne proposition sont-ils inclus dans le point 2 de sa nouvelle proposition ? Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT : Je vous remercie, Monsieur le distingué représentant du Royaume du Maroc, de votre contribution et de la question adressée au délégué grec. Voulez-vous répondre, Monsieur ?

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) : Oui, Monsieur le Président. Par votre intermédiaire je remercie notre collègue du Maroc et je voudrais le rassurer, parce que probablement il n'est pas au courant de ce qui a été dit ce matin à cause de ses autres engagements, parce que les pays qui ne sont pas riches ont peu de personnel dans les ambassades donc il faut courir toute la journée. Mon collègue du Maroc n'étant pas là ce matin, il n'a pas pu suivre ce que j'avais dit, c'est-à-dire que

tous les points qui étaient dans le texte précédent sont inclus, c'est-à-dire c'est seulement l'entête du point 4 de l'ordre du jour. Quant au contenu et à la substance des questions qui, d'une manière indicative et pas exhaustive, ont été mentionnées dans le point précédent du 6 avril, il reste tel qu'il est. Donc, ne vous inquiétez pas de votre brillante idée d'inclure la promotion du droit international surtout par le biais de centres régionaux. Je voudrais aussi dire publiquement que la Grèce est prête, ainsi que je crois d'autres pays, à contribuer à l'enseignement du droit international de l'espace de la pratique onusienne spatiale dans le cadre du centre, non seulement celui du Maroc, mais aussi celui du Nigeria et d'autres tel celui qui est basé en Inde, et gratis, comme contribution de mon pays aux efforts inestimables de l'Office des Nations Unies pour les affaires spatiales. Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Je vous en prie, Monsieur le distingué représentant de la Grèce. Maintenant, je donne la parole au représentant de la Chine.

M. Y. LIU (Chine) *[interprétation du chinois]* : Merci, Monsieur le Président. En ce qui concerne la nouvelle proposition faite par les États-Unis au sujet de la publicité gênante dans l'espace, ce qui a été dit hier, ma délégation a déjà exposé sa position de principe à ce sujet, notamment en plénière. Le représentant des États-Unis a fait sa proposition officielle et nous l'avons entendu. Notre position n'a pas changé par rapport à la position qui était la nôtre hier, c'est-à-dire que nous sommes d'accord avec le principe envisagé par les États-Unis, c'est-à-dire que pour ce qui est des questions scientifiques et techniques c'est le Sous-Comité scientifique et technique qui doit les examiner avant et ensuite le Sous-Comité juridique. C'est pourquoi nous estimons que maintenant, à l'étape actuelle des travaux, il n'est pas utile d'inclure cette question à l'ordre du jour de la prochaine session du Sous-Comité juridique. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Je vous remercie, Monsieur. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite prendre la parole ? Il s'agit d'un échange d'avis officiel sur cette question n° 10 qui est à l'ordre du jour. Personne ne souhaite intervenir ?

Adoption du point 10 de l'ordre du jour : Nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la 41^{ème} session du Sous-Comité juridique

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Mesdames, Messieurs les délégués,

nous allons donc prendre les questions les unes après les autres. Il s'agit des questions qui ont fait l'objet d'une réflexion et qui ont été distribuées aux délégations. La liste comprend deux parties. On va prendre tout d'abord la première, c'est-à-dire « Projet d'ordre du jour élaboré après les consultations officieuses et qui ne semble pas faire l'objet de controverses ». Ensuite, nous allons prendre d'autres propositions ce qui terminerait ensuite notre travail sur la question.

Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour (point 1 du projet d'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je pense que c'est quelque chose de tout à fait classique.

Déclaration faite par le Président (point 2 du projet d'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Ce n'est pas nouveau non plus.

Débat général (point 3 du projet d'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Ce débat général, s'il ne dure pas trop longtemps, sera très bon pour nos travaux, ce n'est pas une controverse non plus.

Statut et application des cinq traités des Nations Unies sur l'espace (point 4 du projet d'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Nous avons déjà parlé de cette question. La réflexion sur cette question n'a pas encore abouti, c'est pourquoi je serais heureux d'entendre vos propositions à ce sujet ou votre position au sujet de la question 4, « Statut et application des cinq traités des Nations Unies relatif à l'espace extra-atmosphérique ». Nous sommes saisis d'une proposition que nous fait Monsieur le représentant de la Grèce, qui a pensé à un nouveau titre de ce point en y ajoutant encore deux éléments, c'est-à-dire le travail qui devra être effectué par le groupe de travail. Le titre de la question change sur la proposition de la question 4 et il y a une décision de principe puisqu'il s'agit de l'établissement d'un groupe de travail. Il y a encore le troisième volet de la discussion, c'est-à-dire le contenu exact du mandat du groupe de travail. Qui souhaite prendre la parole concernant cette question ? Monsieur le représentant du Chili, vous avez la parole.

M. J. M. CONCHA (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Tout d'abord, nous souhaitons féliciter

la délégation de la Grèce de cette nouvelle proposition qu'elle nous a soumise. Le Chili s'est engagé à l'égard de toutes les initiatives qui visent à assurer que les cinq traités sur l'espace soient appliqués de façon universelle. Mais en même temps, nous estimons que le point 4 est actuellement amendé d'une façon qui n'est pas efficace et que ces travaux consistent notamment à donner des informations et à faire des déclarations. Par conséquent, nous estimons qu'il est nécessaire de compléter ce sujet et dans ce sens, la création d'un groupe de travail permettrait, à notre avis, également d'aborder cette question d'une façon pratique. Mais, en même temps, nous regrettons que certaines interventions aient été faites par différentes délégations qui évoquent que ce Sous-Comité n'aborde que des thèmes généraux. Nous pensons que nous devons, au Sous-Comité, aborder des questions concrètes mais également dans un contexte macro. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le représentant du Chili. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite prendre la parole au sujet de cette proposition ? Puis-je considérer que vous êtes d'accord avec le nouveau titre de cette question de l'ordre du jour ? Êtes-vous d'accord ? Je donne la parole au représentant des États-Unis d'Amérique.

M. S. MATHIAS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. À la lumière de la dernière question que vous avez posée, je pense qu'il est bon de dire ici en plénière, quelles sont les préoccupations qui étaient déjà les nôtres en ce qui concerne la proposition de changement qui est faite pour cette question 4. La proposition actuelle comprend quelque chose de nouveau. La proposition de la Grèce consiste à réviser cette question 4, c'est le titre de cette question. Cette question 4, à mon avis, est libellée comme elle doit l'être et j'arrive à cette conclusion parce que je vois qu'il y a la résolution de l'Assemblée générale qui s'est réunie il n'y a pas très longtemps, et on dit encourager les États qui ne sont pas encore parties aux traités, de faire en sorte qu'ils ratifient ces traités. Donc, il faut se concentrer sur les traités et seulement et exclusivement sur les traités dans cette question. La formulation actuelle que l'on a ici maintenant, c'est-à-dire que l'on dit « Statut et application des traités » est un titre qui, à notre avis, est tout à fait satisfaisant et bon car il donne au Sous-Comité la structure et la souplesse dont il a besoin.

Monsieur le représentant de la Grèce a dit, en présentant sa proposition, que dans cette notion de l'application il est tout à fait possible de réfléchir

sur toute une série de questions, la façon de laquelle on applique les traités par exemple, par rapport aux problèmes qui se posent dans le cadre des activités spatiales. La question 4, Monsieur le Président, à notre avis donne la souplesse nécessaire au Sous-Comité pour lui permettre d'avoir un débat général comme il le souhaite, c'est bien ce que vient de dire Monsieur le représentant du Chili et cela nous donne aussi la structure nécessaire au Sous-Comité. C'est pourquoi je vous propose de ne pas changer le titre de la question 4. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur. Y a-t-il d'autres interventions ? Le Brésil a la parole.

M. S. L. DA SILVA (Brésil) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Pour ce qui est de la question 3, « Débat général », le Groupe d'Amérique latine et des Caraïbes a fait une déclaration et nous avons dit que le cadre théorique que l'on a pour l'examen des activités spatiales n'était pas suffisant puisque ce cadre ne permet pas de traiter de tout ce à quoi on a affaire aujourd'hui dans ces domaines. Il s'agit de besoins, notamment, qui ont bien été indiqués par plusieurs délégations. Dans le domaine des activités spatiales on a une certaine évolution, des événements nouveaux, l'humanité aussi perçoit les activités spatiales de façon nouvelle, les États aussi, bien sûr, et nous l'avons vu dans différentes déclarations qui ont été faites. On voit notamment après ces déclarations que le secteur privé doit participer à ces activités spatiales. On reconnaît l'existence de ces entreprises privées intéressées dans ce domaine, mais il faut se rappeler que nous sommes des êtres humains après tout et qu'il y a quand même plusieurs difficultés qui existent et qui ont été mentionnées par plusieurs délégations. Je pense aux catastrophes naturelles notamment, qui sont une source de préoccupation grave pour toute l'humanité et les pays, qu'ils soient en développement ou qu'ils soient industrialisés, même en Europe il y a des inondations, il y a des séismes.

Il faut quand même s'efforcer de consacrer nos efforts dans une autre direction. Il y a le cadre juridique des activités spatiales et il faut penser aux besoins réels de l'humanité et lorsque je pense aux besoins réels de l'humanité, à quoi pensais-je. J'ai dit qu'il s'agissait de plusieurs aspects, je ne m'en souviens plus exactement, mais les activités spatiales englobent un grand nombre d'intérêts très variés qui reflètent le caractère varié de la société elle-même, son caractère multiple et sa diversité. C'est pourquoi, ne faut-il pas limiter notre réflexion lorsque l'on réfléchit au cadre juridique. Il s'agit de faire en sorte que cette démarche soit marquée par

davantage d'ouverture pour vraiment répondre de façon authentique aux besoins qui existent. La façon dont on pourrait le faire, malheureusement ma délégation n'a pas suffisamment d'expérience pour faire des propositions à ce sujet. Personnellement, Monsieur le Président, je n'ai pas l'expérience nécessaire dans ce domaine pour faire des propositions. Mais, Monsieur le représentant de la Grèce, quant à lui, a une expérience et il a fait une proposition pour justement élargir les possibilités d'examen de ces cinq traités. À mon avis, c'est quelque chose de positif car il faut tout d'abord se diriger vers les besoins qui existent. Nous avons reconnu que le cadre actuel ne répondait pas aux besoins, c'est constaté, cela ne correspond pas à nos besoins. Le COPUOS, en tant qu'organe des Nations Unies, doit être en mesure, nous l'espérons, d'aider les pays à ce qu'ils voient satisfaits leurs besoins dans ce domaine. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur. Le représentant de l'Argentine a la parole.

M. M. VERGARA (Argentine) [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Notre délégation souhaite tout simplement appuyer les propos qui viennent d'être tenus par le délégué du Brésil ainsi que de nombreuses interventions qui ont été faites par d'autres délégations. À savoir que ces sessions du Sous-Comité commencent par la plénière et ce qui a été dit par le Brésil, nous souhaitons le compléter en disant que le Sous-Comité juridique a pu déceler le fait que de nouvelles situations sont créées par la technologie, des situations qui n'avaient pas été prévues par les traités d'origine, et que ces nouvelles situations exigent une réglementation juridique appropriée. C'est pour cette raison, que lorsque ma délégation avait fait ses observations préliminaires, nous avons insisté là-dessus. Nous souhaitons ajouter que cela est un devoir du Sous-Comité de prendre en compte ces nécessités de la communauté internationale, pour trouver des solutions mais qui soient pratiques et qui en même temps traitent les aspects juridiques de fond. Vu l'évolution rapide de la technologie et le fait que les activités spatiales se multiplient, notre Sous-Comité est l'unique enceinte politico-juridique spécialisée dans le contexte des Nations Unies, pour promouvoir des instruments internationaux qui sauvegardent et qui garantissent les intérêts de la communauté internationale pour une utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur. Y a-t-il

une autre délégation qui souhaite prendre la parole ? Le représentant du Maroc a la parole.

M. A. SAADI (Maroc) : Merci, Monsieur le Président. Seulement pour apporter mon appui et l'appui de ma délégation aux propos et à la déclaration qui a été faite par le délégué du Brésil et avec le complément et les remarques complémentaires qui ont été faites par l'Argentine. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT : Je vous remercie, Monsieur le distingué représentant du Royaume du Maroc. *[interprétation de l'anglais]* : J'ai maintenant sur ma liste le distingué représentant de la Fédération de Russie.

M. P. G. DZUIBENKO (Fédération de Russie) *[interprétation du russe]* : Merci, Monsieur le Président. Premièrement, je pense que dans l'ensemble, au sein du groupe de travail, nous partageons l'idée générale de Monsieur le représentant de la Grèce qui est appuyée par toute une série de délégations, par le Brésil, le Maroc et d'autres. C'est-à-dire qu'à cette étape, il serait souhaitable d'élargir le cadre de ces questions au sein du Sous-Comité pour qu'on puisse réagir avec souplesse à la réalité qui change. Il y a effectivement un développement de la technologie, il y a de nouveaux acteurs dans les questions intéressant l'espace et vous savez tous de quoi je parle et des problèmes nouveaux auxquels on a affaire. Tout cela mérite notre attention.

Nous estimons que, pour ce qui est de ce point 4 de l'ordre du jour, il faut que sa portée soit un petit peu élargie. Nous n'étions pas, dans le passé, contre la création d'un groupe de travail spécial qui fonctionnerait de façon permanente carrément. Et, comme nous l'avons déjà dit, il y a une deuxième question : Que pouvons-nous décider pour ce travail du groupe de travail ? Quel sera le contenu de la réflexion du groupe de travail ? On pourrait déjà y réfléchir. En fait, si nous prenons l'ordre du jour proposé dans sa totalité, on voit ce qui suit : on a l'impression, qui n'est peut-être pas juste, mais on a quand même l'impression que dans l'ensemble, il y a le statut des conventions, le statut c'est une question qu'il ne faut pas examiner pendant longtemps, le statut est ce qu'il est, on a des brochures à ce sujet, des brochures qui sortent chaque année, qui sont publiées chaque année par le Secrétariat. Que voyons-nous ? Qu'y a-t-il de nouveau dans cet ordre du jour ? La délimitation de l'espace, par exemple. Cela fait déjà dix ans que l'on examine cette question de la délimitation. Nous ne pensons pas qu'il faille terminer l'examen de cette question, on n'a pas terminé la réflexion mais ça ne change pas. Puis, il y a la question des orbites

géostationnaires, cela fait aussi dix ans qu'on examine cette question de l'OGS. Peut-être faudrait-il revoir autrement cette question.

Il y a peut-être deux questions nouvelles, mais carrément une pas deux, une question nouvelle, c'est la convention de l'UNIDROIT que nous connaissons tous au sujet de l'équipement mobile de l'espace. La convention est très importante comme tous l'auront constaté, qui traite de nouveaux aspects de l'espace extra-atmosphérique mais ce n'est qu'un seul aspect de toute la kyrielle d'éléments nouveaux apparus récemment. En fait, il s'agit de créer concrètement, un registre universel pour cette convention dans lequel on décrirait les droits de propriété pour un objet de l'espace et leurs parties. Ça c'est quelque chose de très important, c'est un seul aspect mais très important. Il y a déjà un certain nombre de délégations ici qui ont soulevé un certain nombre de questions nouvelles apparues depuis dix ans et même avant. Il nous faut une question à l'ordre du jour qui prévoirait l'examen de ces questions nouvelles et qui nous permettrait de les examiner. Justement, dans le point 4, ce serait une bonne idée que de pouvoir examiner ces questions. Bien sûr, le titre de ce point pourrait être modifié et on peut créer un groupe de travail qui s'occuperait de cette question. À l'étape actuelle, nous estimons que personne pour l'instant n'a dit qu'il y avait des oppositions de principe à la proposition de la Grèce, personne ne s'y opposait, par principe. Il y a des questions que l'on peut se poser au sujet du contenu, au sujet des éléments particuliers de la proposition grecque, mais je pense qu'on pourrait peut-être changer le titre du point 4, on pourrait l'élargir, on verrait ainsi clairement qu'on élargit cette question et qu'on examinera dans le cadre de cette question pratiquement toute la gamme des questions d'actualité, il s'agit du statut et de l'application des cinq traités des Nations Unies, et on ajouterait les cinq documents contenant les principes ainsi que d'autres résolutions correspondantes qui ont été adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies. Cela déjà ouvre la voie, ouvre la portée de cette question. Enfin, c'est notre avis et j'espère que ce que je viens de dire ne va pas susciter d'opposition dans cette salle. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Je vous remercie, Monsieur le représentant de la Fédération de Russie, de la contribution que vous avez apportée à notre débat, en anglais. Est-ce qu'il y a une autre délégation qui souhaite prendre la parole ? Le représentant de la République islamique d'Iran a la parole.

M. A. H. SARYAZDI (République islamique d'Iran) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Ma délégation souhaite donner son soutien à la proposition qui a été soumise par le représentant de la Grèce concernant le point 4. Ma délégation souhaite également appuyer la déclaration qui a été faite par le représentant du Brésil, toujours à ce même sujet qui d'ailleurs a trouvé l'appui d'autres délégations. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le représentant de la République islamique d'Iran, de cette contribution. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Le représentant de l'Équateur a la parole.

M. S. MARTINEZ (Équateur) [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. La délégation de l'Équateur souhaite elle aussi, appuyer la proposition grecque concernant le point 4. Nous nous associons également aux délégations qui ont appuyé les propos du Brésil et de l'Argentine. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci beaucoup, Monsieur le représentant de l'Équateur. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

M. R. M. ROY (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Le thème principal s'est étoffé ce point à l'ordre du jour. Mais je crois qu'il est beaucoup plus judicieux d'étoffer l'ordre du jour puisque l'application des principes ainsi que des autres résolutions pertinentes, cela permettra d'élargir la portée des discussions que nous allons mener dans cette enceinte. J'appuie donc la proposition grecque comme d'autres pays, le Royaume du Maroc, l'Argentine, l'Iran, l'Équateur, etc. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de l'Inde de cette contribution. L'orateur suivant est le représentant de la Colombie. Nous vous écoutons.

M. C. AREVALO YEPES (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. À ce sujet, ma délégation souhaite énoncer une position de principe. Pour l'État colombien, les cinq instruments internationaux sont sans aucun doute la base et le cadre juridique qui régissent l'espace extra-atmosphérique. La Colombie souhaite faire en sorte que les traités principaux qui constituent ce cadre juridique soient ratifiés. Ma délégation souhaite

l'évoquer puisque c'est la pierre angulaire, la base même du corps juridique dont nous avons parlé. Et en même temps, nous souhaitons indiquer que la proposition qui a été faite par la Grèce présente justement cet avantage d'ouvrir certains espaces, certains domaines qui pourraient indiquer qu'il est nécessaire d'aborder de façon dynamique une prise en compte des besoins, des nécessités, telles qu'elles ont été évoquées par le délégué du Brésil, d'autres délégations, notamment le représentant de l'Équateur qui m'a précédé. Voilà notre prise de position. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le représentant de la Colombie. Le représentant du Nigéria a la parole.

M. T. BRISIBE (Nigéria) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Président. Ma délégation souhaite tout simplement exprimer son soutien à la proposition qui a été soumise au Sous-Comité par le délégué de la Grèce. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci à vous, Monsieur le représentant du Nigeria. Je donne maintenant la parole au représentant de la Chine.

M. Y. LIU (Chine) [*interprétation du chinois*] : Merci, Monsieur le Président. La délégation chinoise souhaite donner son appui à cette proposition faite par la Grèce concernant le point 4 qui d'ailleurs a déjà trouvé l'appui du Brésil et de bon nombre d'autres délégations. Nous appuyons donc ce nouveau thème retenu au point 4. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la Chine de sa contribution versée au débat et je voudrais savoir s'il y a une autre délégation qui souhaiterait intervenir à ce sujet. Je ne vois personne.

Mesdames, Messieurs, j'ai donc l'impression que la meilleure façon de continuer ce débat serait de passer à des consultations officieuses parmi les délégations qui ont participé à ce débat, y compris toutes les délégations intéressées par ce sujet et qui l'appuient ainsi que les délégations qui éprouvent certaines difficultés ou qui auraient un point de vue différent en la matière. Autrement dit, je crois que nous devrions suspendre maintenant l'examen de ce point et continuer par l'examen d'autres points qui figurent à l'ordre du jour tel qu'il a été proposé pour la prochaine session du Sous-Comité. Au cours de la pause que j'ai l'intention de faire, que nous puissions réunir ce petit groupe consultatif

afin de trouver un libellé commun, un dénominateur commun pour une telle proposition et d'en saisir, par la suite, la présidence pour un débat.

Mesdames, Messieurs, je crois que c'est là la meilleure façon de procéder puisque nous ne pouvons pas passer au vote, cela est tout à fait exclu, nous travaillons sur la base du consensus et pour l'instant, nous n'avons pas encore épuisé tous les moyens qui pourraient aboutir à un consensus en la matière. Le représentant de la Grèce a la parole.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. D'abord, j'aimerais remercier de tout cœur, vraiment je suis touché de l'apport et du soutien des pays qui se sont déjà exprimés ouvertement pour notre modeste proposition. Si vous me permettez, j'ai noté trois mots ou plutôt adjectifs, qui vraiment sont des arguments pour la logique de cette proposition. L'approche dynamique c'est le grand défi parmi lesquels la commercialisation et la privatisation des activités spatiales et troisièmement, les besoins créés par cette nouvelle situation. Mais, pour souligner la nécessité d'y parvenir et pour ceux qui craignent le dialogue, je voudrais mentionner la chose suivante. L'article 15 du Traité sur les principes, l'article 8 de l'Accord sur le sauvetage, les articles 25 et 26 de la Convention sur la responsabilité, les articles 9 et 10 de la Convention sur l'immatriculation et les articles 17 et 18 de l'Accord sur la lune prévoient, après dix ans de leur mise en vigueur et reconnaissent aux États le droit de proposer des amendements ou des révisions. Nous ne demandons pas de procéder à ce processus, parce que nous avons beaucoup argué pour le respect de l'intégrité du système existant, mais nous n'avons pas demandé que le minimum, c'est vraiment le minimum *minimalis* de ce qu'on a demandé. Donc, au vu de cela, il faut faire ce qu'on appelle en anglais *a second fought* [???]. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT : Merci bien, Monsieur le distingué représentant de la Grèce, pour l'explication de votre proposition et de l'accès aux problèmes qui y sont inclus. [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames, Messieurs, y a-t-il d'autres demandes de parole ? Est-ce que nous pouvons procéder, tel que je vous l'ai proposé, d'essayer de réconcilier les positions des différentes délégations et de s'adresser ensuite à la présidence et au Sous-Comité en présentant le résultat de ces consultations officielles menées par les délégations les plus directement intéressées au cours de la pause ? *Il en est ainsi décidé.*

Informations sur les activités des organisations internationales concernant le droit de l'espace (point 5 du projet d'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Nous allons continuer maintenant et passer au point 5 de ce projet d'ordre du jour. Il s'agit des « Informations sur les activités d'organisations internationales concernant le droit de l'espace ». Je crois qu'il s'agit-là d'un point qui n'a suscité d'objections de personne et je crois que l'expérience que nous avons acquise concernant ce point qui a d'ailleurs été enrichi quant à son contenu par les exposés des représentants des organisations internationales, en tout cas celles qui ont été représentées lors de notre session, ces contributions ont été précieuses et riches et nous ont permis de mieux comprendre la situation actuelle.

À moins qu'il y ait des objections, Mesdames et Messieurs, j'en conclus que le point 5, « Informations sur les activités des organisations internationales concernant le droit de l'espace » est donc adopté et d'ailleurs c'est l'un des points habituels qui figurera également à l'ordre du jour de la prochaine session du Sous-Comité. *Il en est ainsi décidé.*

Questions liées à la définition et délimitation y compris les caractéristiques et l'utilisation de l'orbite géostationnaire, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications (point 6 du projet d'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Maintenant, passons au point 6. Il s'agit des « questions liées à la définition et délimitation y compris les caractéristiques et l'utilisation de l'orbite géostationnaire, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications ». Une fois de plus on propose ce point habituel qui figure traditionnellement à notre ordre du jour. Le représentant de la Grèce a la parole.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je suis tout à fait d'accord pour qu'on retienne le sujet dans le libellé que vous avez déjà exprimé et aussi proposé de rétablir le groupe de travail en la matière, comme nous l'avons fait l'année dernière, parce que la discussion qu'on a eue surtout sur les objets aérospatiaux était vraiment très constructive et très utile. Donc, je propose aussi d'ajouter et de proposer à l'Assemblée générale de rétablir le

groupe de travail en la matière. Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci bien de votre intervention, Monsieur le distingué délégué de la Grèce. [*interprétation de l'anglais*] : Y a-t-il d'autres avis à exprimer à ce sujet, Mesdames et Messieurs ? Je ne vois personne. J'ai cru comprendre que vous proposez que ce groupe de travail ne s'occupe que du point a). L'année dernière nous avons décidé de limiter les discussions au sein du groupe de travail pour ne parler que des problèmes de définition et de délimitation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la nature des objets aérospatiaux, etc., tandis que l'autre sous-point sera débattu uniquement au niveau du Sous-Comité.

Mesdames, Messieurs, est-ce que cette proposition vous convient à tous ? Je ne vois pas d'objections, *il en est ainsi décidé.*

Examen et révision éventuelle des principes concernant l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace extra-atmosphérique (point 7 du projet d'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Passons maintenant aux points à débattre de façon isolée, point 7, « Examen et révision éventuelle des principes concernant l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace extra-atmosphérique ». J'ai cru comprendre que cette question a été examinée par le Sous-Comité scientifique et technique et cela a été reproduit dans le rapport de ce Sous-Comité. Le Sous-Comité scientifique et technique planche sur cette question et sur la base d'un programme de travail qui doit également encore s'appliquer l'année prochaine. Par conséquent, nous sommes désireux de prendre connaissance des résultats de cet examen mené au sein du Sous-Comité scientifique et technique. Nous attendons donc ces conclusions et nous allons ensuite agir sur la base de ces conclusions, mais il se peut que dès le printemps prochain ou dès le mois de février prochain, lorsque la session du Sous-Comité scientifique et technique aura lieu, que l'on puisse déjà disposer de certaines conclusions de ces travaux. Et sur la base de ces travaux, nous pourrions quant à nous reprendre notre examen de fond de cette question. S'il n'y a pas de résultats provenant du Sous-Comité scientifique et technique, nous allons néanmoins maintenir ce point à notre ordre du jour et cela pour un débat général, mais évidemment sans pouvoir entrer dans un examen détaillé. Dans un tel cas ce serait prématuré. Mais je constate que le représentant de la Fédération de Russie souhaite intervenir.

M. P. G. DZUIBENKO (Fédération de Russie) [*interprétation du russe*] : Merci, Monsieur le Président. Nous ne nous opposons nullement aux conclusions que vous venez de tirer. J'attire simplement votre attention sur le fait suivant. Si nous changeons l'intitulé du point 4, comme la Grèce l'a proposé et d'autres délégations aussi, dont la nôtre, c'est-à-dire que dans le point 4 on aurait aussi l'application des principes des cinq documents de l'Assemblée générale des Nations Unies, à ce moment-là, le point 7 de façon automatique sera inclus dans l'examen de cette question 4. On pourrait peut-être revenir sur cette question parce que nous n'avons pas pris encore de décision définitive au sujet de ce point 4. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation du russe*] : Je vous remercie, Monsieur le représentant de la Fédération de Russie. [*interprétation de l'anglais*] : Est-ce que le Sous-Comité estime que nous devrions suspendre, donc attendre la décision définitive concernant ce point 7, suspendre cette prise de décision concernant le point 7, l'utilisation des sources d'énergie dans l'espace extra-atmosphérique, en attendant le résultat des consultations concernant le point 4, pour que nous prenions connaissance de ces résultats et que nous puissions examiner ces deux points, le 4 et le 7 ensemble ? Je crois que cela est raisonnable. *Il en est ainsi décidé.*

Examen du projet de convention de l'Institut international pour l'unification du droit privé, UNIDROIT, sur les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobile et de l'avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens aéronautiques (point 8 du projet d'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames, Messieurs, passons maintenant au point 8, « Examen du projet de convention de l'Institut international pour l'unification du droit privé, UNIDROIT, sur les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobile et de l'avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens aéronautiques ». Question qui a été amplement débattue au sein du Sous-Comité, j'estime, et nous avons pu trouver une solution de compromis pour une procédure qui nous permette d'aborder ce point. Je crois que nous devons, par conséquent, maintenir ce point à notre ordre du jour puisque c'est un point essentiel de la procédure qui a été agréée. *Il en est ainsi décidé.*

Examen de la notion d'État de lancement (point 9 du projet d'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Mesdames, Messieurs, passons maintenant au point 9, « Examen du concept d'État de lancement ». L'année prochaine sera la troisième année de l'examen de cette notion, conformément au programme de travail qui a été approuvé et qui s'applique toujours. Autrement dit, il faudra garder ce point à notre ordre du jour. Évidemment, cela inclut aussi la mise sur pied du groupe de travail, ce groupe qui fonctionnera également pour la troisième année. Par la suite, il faudra prendre une décision pour voir s'il faut proroger cet examen ou s'il faut conclure cet examen. Ce point 9 figurera donc à l'ordre du jour de l'année prochaine. *Il en est ainsi décidé.*

Propositions soumises au COPUOS concernant les nouvelles questions à examiner par le Sous-Comité juridique au cours de sa 44^{ème} session (point 10 du projet d'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Nous passons maintenant au point 10, « Propositions soumises au COPUOS concernant les nouvelles questions à examiner par le Sous-Comité juridique au cours de sa 44^{ème} session ». C'est un point qui a également figuré à l'ordre du jour de notre session actuelle et il a été agréé qu'un tel point devrait figurer aux ordres du jour du Sous-Comité juridique et donc j'estime que ce point 10 doit également figurer à l'ordre du jour de la prochaine session, celle de l'année prochaine. *Il en est ainsi décidé.*

De ce fait, Mesdames et Messieurs, à part le point 4 et le point 7, points auxquels nous allons revenir après la pause, nous avons épuisé l'examen de cette première partie du projet d'ordre du jour.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Nous avons maintenant les quatre propositions additionnelles qui figurent en bas de la page, « Examen des normes du droit international qui s'appliquent aux débris spatiaux », « Débat sur le fait de savoir s'il est souhaitable et approprié de rédiger une convention globale universelle sur le droit international de l'espace », « Coopération internationale pour limiter la publicité commerciale abusive qui pourrait constituer une ingérence avec les observations astronomiques », le quatrième point qui fait partie de la proposition de la Grèce. Donc, au fond, nous n'avons affaire qu'à trois points dans le contexte de ces propositions additionnelles. Est-il approprié d'inclure ces points également à l'ordre du jour ? C'est une question qui a été longuement débattue en consultations

officieuses et je n'ai pas l'intention de répéter tout cela puisque malheureusement le consensus n'a pas pu être rallié et cela vaut pour chacune de ces propositions. Aucune d'entre elles n'a pu rallier le consensus. Mais si une délégation le souhaite, elle peut reposer cela maintenant en contexte formel du Sous-Comité et cela en avançant peut-être de nouveaux arguments militant en faveur de l'inclusion de ces points à l'ordre du jour. Je demande s'il y a une délégation qui souhaiterait prendre la parole en faveur de l'une de ces trois propositions additionnelles. Je ne vois personne, par conséquent je me limiterai à réitérer que malheureusement, nous n'avons pas pu rallier le consensus sur ces trois propositions additionnelles pour les inclure à l'ordre du jour de la prochaine session du Sous-Comité juridique, celui de l'an 2002. Mais, cela ne réduit certainement pas l'importance des raisons qui expliquent pourquoi ces points ont été proposés et nous allons certainement les garder sur la liste des questions à examiner éventuellement pour y revenir l'année prochaine.

Mesdames, Messieurs, je crois comprendre que certains documents sont en cours de distribution. Toutes les versions apparemment. Le Secrétaire a la parole.

M. P. LÁLA (Secrétariat) [interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le Président. Il s'agit tout simplement de confirmer vos paroles. Le rapport du groupe de travail sur le concept de l'État de lancement est en train d'être distribué dans toutes les langues et les délégués auront le loisir de l'examiner avant d'en parler en séance formelle.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Merci beaucoup, M. le Secrétaire. J'ai vu que le représentant de la Grèce souhaite intervenir.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) : Merci, Monsieur le Président. Dans notre papier figure aussi notre troisième proposition concernant la transformation en traités des deux déclarations de principe. Si vous voulez bien avoir l'amabilité de réintroduire ces deux points d'ordre du jour ou un point avec deux branches, dans la liste que vous avez déjà mentionnée des items possibles pour être introduits dans l'ordre du jour du Sous-Comité pour l'année prochaine. Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT : Merci bien de votre proposition, M. le distingué représentant de la Grèce. Si je vous comprends bien, vous aimeriez inclure le point 3 qui se trouve dans votre proposition que vous avez distribuée aujourd'hui,

mentionné entre les sujets qui sont énumérés comme *additionals proposals*, de cette manière peut-être il ne serait pas nécessaire de le mentionner dans le cadre de votre proposition et dans ce cas cela nous aiderait beaucoup à nous efforcer d'obtenir un compromis. Oui, très bien, j'apprécie votre coopération.

[interprétation de l'anglais] : Mesdames et Messieurs, je propose de suspendre maintenant les délibérations du Sous-Comité afin de vous permettre, tout d'abord, de lire le texte du rapport du groupe de travail chargé d'examiner le concept d'État de lancement et également pour permettre aux délégations intéressées de mener les consultations officieuses qui devraient permettre d'aboutir à une solution transactionnelle concernant le point 4 pour l'ordre du jour de l'année prochaine, et également sur le point 7, et cela dans le contexte de la solution prévue pour le point 4.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce)
[interprétation de l'anglais] : Je sais que vous êtes surchargé de souci, mais est-ce que je peux vous demander d'avoir l'amabilité de coordonner ou de présider ces consultations informelles ? Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : C'est très difficile, mon ami grec, mais je suis prêt à participer à de telles consultations. Merci bien.

Mesdames, Messieurs, la séance est suspendue jusqu'à 16 h 45. Nous essaierons de reprendre à 16 h 45. La séance est suspendue.

La séance est suspendue à 16 h 26.